

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Recu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID: 074-217402981-20250127-DEC25_DG_006-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2025-006

Objet : Tarification séjour ALSH Secteur Jeune Printemps 2025

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération nº 2021-061 en date du 17 mai 2021,

Considérant le séjour proposé dans le cadre de l'ALSH Secteur Jeune du 22 avril 2025 au 26 avril 2025 en Alsace comprenant un hébergement en pension complète et des activités payantes,

Considérant la nécessité de solliciter la participation des utilisateurs au financement du

DÉCIDE

ARTICLE 1: Les tarifs appliqués pour le séjour ALSH Secteur Jeune du 22 avril 2025 au 26 avril 2025 sont les suivants :

TRANCHES	Α	В	С	D	Е	F	G	Н	I	Non connu
MONTANT QF	Inf/egal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	
Domiciliés à Vétraz-Monthoux										
Séjour	205 €	227 €	252 €	280 €	308 €	339 €	373 €	410 €	450 €	496 €
Domiciliés hors Vétraz-Monthoux										
Séjour	306 €	340 €	351 €	420 €	462 €	508 €	560 €	615 €	676 €	744 €

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 27/01/2025

Le Maire, Patrick ANTO

Monsieur le Maire certifie le caractère executoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture

de Saint-Julien-en-Genevois, le

publié ou notifié le